

Animation de la mise en œuvre du document d'objectif
du site Natura 2000 des Vallées de la Grande et de la Petite Leyre FR7200721

**Compte-rendu du comité de pilotage
du 23 janvier 2013 à Saugnac-et-Muret**

Le 23 janvier 2013, le comité de pilotage du site Natura 2000 des *Vallées de la Grande et de la Petite Leyre* s'est réuni à Saugnac-et-Muret sous la présidence de Monsieur Vincent Nuchy, président du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne. La date du 14 décembre 2012 avait dû être reportée faute de disponibilité du président de comité de pilotage M. Michel Daverat, conseiller régional. La liste de la cinquantaine de participants est jointe en annexe. Une copie du diaporama est également ci-jointe.

Vincent Nuchy ouvre la séance en rappelant l'état d'avancement du nouveau projet de charte du PNR. L'ordre du jour est rappelé, avant de donner la parole à Jérôme Fouert-Pouret (Mission Patrimoine Naturel du PNR LG) en charge de l'animation Natura 2000. Le compte-rendu du précédent copil tenu à Moustey en 2011 est validé en début de séance par le copil.

Le bilan des actions menées sur la période 2011-2012 a fait l'objet d'une synthèse illustrée remise en séance et vient compléter le bilan complet proposé aux services de l'Etat. Sa mise en ligne sur le site internet du PNR est prévue.

Accord-cadre pour la réalisation de travaux en milieux naturels

Par convention bipartite, le PNR peut assurer la maîtrise d'ouvrage lors de travaux sur des propriétés privées ou communales. L'accord-cadre est une procédure particulière de marché public permettant d'optimiser les démarches administratives, de retenir des entreprises qualifiées en amont des besoins et de passer commande à la survenance du besoin. Les lots par nature de travaux sont présentés ainsi que les entreprises retenues pour chacun des lots.

L'obtention de couts plafonds par unité surfacique ou linéaire, permet de monter les demandes de subvention Europe-Etat dans le cadre de contrats Natura 2000. Le PNR réceptionne les travaux, acquitte les factures et peut alors demander le versement des subventions. Le propriétaire, privé ou public, n'a donc pas d'avance de trésorerie à faire mais reste étroitement associé au suivi des travaux.

Contrats Natura 2000

Le PNR dresse le bilan des contrats passés à ce jour en écho aux objectifs de conservation définis dans le Docob en concertation avec les acteurs locaux.

Le rappel est fait de la contractualisation de grande envergure sur le delta de la Leyre avec 20% des terres engagées en mesures agro-environnementales depuis 2011. L'exploitant agricole a été contrôlé par l'Agence de Service des Paiements en 2012.

Les premiers contrats de la Leyre arrivent à leur terme, comme le contrat sur le marais du Plata signé par la commune de Sore. L'investissement sur ce site sera pris en relais dès 2013 par la Fédération Départementale de Chasse avec le soutien technique et financier des collectivités territoriales.

Sur les prairies du Lacanau de Mios, le contrat a été un succès avec le rétablissement efficace d'un milieu prairial fonctionnel. Le propriétaire souhaite poursuivre la contractualisation et a donné son accord pour compléter la démarche sous maîtrise d'ouvrage du PNR en restaurant un pré sur une parcelle enclavée et embroussaillée après la chute des cultivars de peupliers lors de la tempête de 2009.

A Salles, le pré humide de bord de rivière passé en contrat Natura 2000 avec le propriétaire est aujourd'hui fonctionnel et entretenu par un troupeau de moutons cédé par l'Ecomusée de Marquèze.

Sur le delta, l'entretien traditionnel des prés humides et des fossés fait l'objet d'un nouveau contrat avec un propriétaire privé des Prés du Teich. A Pissos, la restauration expérimentale d'un pré paratourbeux se poursuit depuis 2012 sous forme de contrat en maîtrise d'ouvrage PNR. Une vidéo réalisée par Laurent Dégrave, technicien au PNR, est présentée pour illustrer la démarche et le soutien des locaux au projet.

Si le milieu prairial est minoritaire à l'échelle du site, le maintien de prés humides est considéré dans le docob comme un enjeu de préservation important et faisait l'objet d'une attente forte des acteurs locaux à l'époque de son élaboration. Plusieurs membres du copil questionnent aujourd'hui la pertinence de telles actions vus les coûts générés et l'absence d'usages agricoles en dehors du Delta et du Lacanau. Le débat s'installe dans l'assemblée et fait écho aux discussions déjà tenues en 2011 à Moustey.

De contrats forestiers sont présentés en réponse aux compléments d'actions actés par le copil en 2011 au travers du dispositif favorisant le développement de bois sénescents. Au-delà d'arbres sénescents à maintenir sur pied, un des propriétaires a souhaité confié le marquage d'une éclaircie sur 1 ha à l'animateur qui s'est pris au jeu à l'aide d'un élève technicien forestier et d'un agent ONF au détour d'une tournée sur un communal à proximité. Le CRPF rappelle qu'en forêt privée, il convient de diriger les propriétaires vers les techniciens forestiers locaux.

Le contrat « *Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable F22711* » accepté par le copil en 2011 a été décliné dans un projet de plusieurs hectares en forêt alluviale à Belin-Beliet, identifié sur une zone prioritaire à l'issue d'un stage dédié au sujet. Proposé après la démarche d'expérimentation de lutte contre l'Erable negundo menées par l'INRA et l'Université de Bordeaux, le contrat déposé est à ce stade soumis aux règles d'arbitrage et de priorisation des services de l'Etat.

Un contrat d'envergure se finalise avec le Conseil Général de la Gironde concernant l'équipement en passages petite faune de 15 ouvrages d'art prioritaires en termes de risque de collision. De façon inédite sur le site, le montage financier a conduit à intégrer un auto-financement conséquent du porteur de projet. [Actualisation : l'Agence de l'Eau interviendra dans le financement du projet au titre de son nouveau programme d'intervention]

Financements Natura 2000

Eu égard à la clôture prochaine du FEDER 2007-2013, les aspects administratifs sont évoqués concernant les possibilités de financement et de contractualisation en 2013 et 2014. La DREAL Aquitaine apporte des précisions en séance. Les capacités financières de l'Etat sont limitées et le seront d'autant plus dans ce contexte particulier. Une nouvelle procédure de « file d'attente » est mise en place par le Ministère. Une priorisation des contrats devient aujourd'hui nécessaire en fonction des crédits disponibles. L'arbitrage se fait au niveau régional sinon national.

Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 des Leyre présentée en 2011 a nécessité quelques reprises de forme à la demande des organismes forestiers. Ces ajustements, pris en compte dans la version livrée avec l'invitation au comité de pilotage de 2013, sont présentés et argumentés en séance.

Il est rappelé aussi le travail mené avec les prestataires canoë et la fédération régionale de canoë-kayak pour aboutir à une démarche qualité, prenant appui sur les engagements et les recommandations de la charte N2000. Une « marque Parc » est en cours de montage pour l'activité nautique sur la Leyre et reprend dans son cahier des charges les éléments construits en concertation pour la charte N2000.

Le comité de pilotage adopte à l'unanimité la nouvelle version de la charte.

PROGRAMME Leyre 2012

Avec le soutien de l'Agence de l'Eau, et parallèlement au chantier annuel d'entretien de la Leyre, le PNR a pu lancer en 2012 un programme d'amélioration des connaissances sur plusieurs sujets d'importance pour appréhender et suivre le bon fonctionnement de quelques milieux emblématiques de la vallée : forêts riveraines de cours d'eau, tourbières et hydromorphologie. L'objectif et l'intérêt d'aboutir à l'identification de bio-indicateurs sont discutés en séance. Les protocoles et intervenants sont présentés au copil. Une restitution à l'occasion d'un atelier technique sera programmée en cours d'année.

SMURFIT 2013

Nathalie Villarreal, chargée de mission au PNR, présente les accords entre SMURFITKAPPA et les Services de l'Etat concernant les études naturalistes menées dès 2012 pour évaluer les impacts résiduels de l'accident technique survenu en été 2012 et engendrant une pollution chimique du cours aval du Lacanau et de la Leyre. Plusieurs taxons seront étudiés sur deux cycles annuels par divers intervenants et une cartographie de la végétation (végétation aquatique et habitats naturels) sera conduite sous la coordination du bureau d'études Simethis. Le PNR précise qu'il a choisi de se porter en appui technique de l'Etat et de l'entreprise Smurfit pour définir au mieux les besoins d'étude afin d'apprécier au mieux la nature et la gravité des effets de la pollution, et non pas de partir dès le départ sur un recours en justice.

Le comité de pilotage se termine avec la présentation du nouvel ouvrage dédié au patrimoine naturel de la Leyre et édité aux éditions du PNR. La séance est levée après les remerciements du Président à tous les participants.

Programme 2011-2013 financé par :

